



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.17/1997/L.8
18 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
8-25 avril 1997
Point 4 de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE
EN OEUVRE D'ACTION 21

Réunion-débat avec les exploitants agricoles

(16 avril 1997)

Compte rendu succinct

Présidente : Mme Monika Linn-Locher (Suisse), Vice-Présidente de la Commission du développement durable

Modératrice : Mme Linda Elswick, Association mondiale pour l'agriculture durable, États-Unis d'Amérique

Intervenants : Les organisations agricoles suivantes ont présenté des exposés : Fédération suédoise des exploitants agricoles, Union danoise des exploitants agricoles, Union nationale des exploitants agricoles du Canada, Association féminine zambienne de l'agriculture, Union nationale de l'agriculture et de l'élevage du Nicaragua, Fédération agricole du Nouveau Brunswick (Canada), Centre pour l'initiative des citoyens, Moscou (Fédération de Russie), et Association des exploitants agricoles de l'État du Karnataka (Inde).

EXPOSÉS

Le Sommet planète Terre a amené une meilleure compréhension des importantes corrélations qui existent entre l'agriculture, l'environnement et le développement. Les problèmes alimentaires et agricoles ont transformé la notion abstraite de développement durable en quelque chose de tangible qui intéresse tous les hommes. Le commerce, le rôle des femmes, le régime foncier, la conservation des ressources naturelles et le développement technologique

figurent parmi les nombreuses questions qui ont été abordées durant les débats entre les exploitants agricoles et les pouvoirs publics.

Activités

Les exploitants agricoles prennent des initiatives pour une agriculture durable. On peut citer notamment :

- Au Danemark, une action en faveur d'une agriculture durable est en oeuvre au niveau national et au niveau local; elle met en lumière la place bien réelle des agriculteurs dans la société. Une action de formation est menée en direction des exploitants agricoles pour propager des pratiques agricoles optimales. Un des résultats obtenus a été la fixation de normes d'application des pesticides et des engrais, de la qualité de l'eau et de la consommation énergétique unitaire et pour la recherche.
- Une association féminine zambienne mène une action auprès des agricultrices zambiennes, pour élargir leurs moyens d'action et leur enseigner des pratiques agricoles optimales et les principes de la gestion.
- Aidée par une organisation non gouvernementale américaine, une association russe a organisé un processus de consultation avec les exploitants agricoles, en particulier les agricultrices. Le but est d'enseigner aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs les principes de l'agriculture durable.
- Dans plusieurs pays, les réformes foncières, la création de banques rurales et les services destinés aux femmes des régions rurales ont aidé à propager une agriculture durable.
- Les coopératives agricoles de vente, soutenues par les pouvoirs publics, ont beaucoup contribué à la propagation de pratiques d'agriculture durable au Canada.

Obstacles

Mais les agriculteurs se heurtent à de nombreux obstacles : pauvreté, précarité du statut d'occupation des terres, politiques commerciales et comportements à l'égard de la diversité biologique. On peut donner les exemples suivants :

- Traditionnellement, les exploitants agricoles sont considérés comme un groupe social qui surexploite la terre.
- La précarité de l'occupation des sols et la pauvreté compromettent les pratiques agricoles durables, en particulier dans les pays en développement.
- Les politiques qui favorisent les cultures commerciales sont propices à une agriculture non viable à terme.

- L'Organisation mondiale du commerce et la libéralisation des échanges ont des répercussions négatives pour les agriculteurs. Le marché mondial détermine ce qui est produit, qui produit quoi, et qui contrôle la production. La mondialisation de l'économie a également pris la place d'instruments qui permettaient d'assurer la sécurité alimentaire, et écarte les pouvoirs publics de certaines décisions.
- Dans certains pays, les obstacles aux exportations ont eu des effets défavorables sur l'activité agricole.
- Pour diverses raisons, notamment financières, les agriculteurs ont du mal à se manifester sur la scène internationale.
- Dans les pays industrialisés, des intérêts solidement établis refusent de voir dans les agriculteurs et les populations autochtones des groupes qui protègent, maîtrisent et même augmentent la diversité biologique.
- L'urbanisation empiète sur les terres arables.
- L'agriculture biologique reste largement méconnue des pouvoirs publics.

Priorités

Les exploitants agricoles ont dégagé des priorités, qui concernent le régime d'occupation des sols, les partenariats et le commerce. On peut en donner les exemples suivants :

- Les solutions locales et un régime foncier à long terme favorable sont des conditions essentielles d'un développement de l'agriculture durable.
- L'agriculture durable ne saurait dépendre seulement des exploitants agricoles. Une étroite coopération entre eux et les autorités est indispensable : il faut une législation qui régleme le pâturage, des règles comptables, et une réglementation de l'application de pesticides et d'engrais.
- La recherche est un aspect important de la propagation des pratiques agricoles optimales. Les exploitants agricoles doivent donc nouer des alliances avec les établissements scientifiques et techniques.
- Les effets de la libéralisation des échanges sur l'agriculture méritent un complément d'examen.

DÉBAT

Durant le débat avec les exploitants agricoles, les représentants des gouvernements des pays suivants ont fait des déclarations : Allemagne, Australie, Canada, États-Unis, Finlande, Irlande, Japon, Pérou et Philippines. Des organisations non gouvernementales ont également pris part au débat.

Un agriculteur biologique a appelé l'attention sur la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. Il a évoqué l'augmentation de la demande de produits biologiques en Autriche, au Danemark et en Suisse. Une organisation non gouvernementale a signalé que la Commission de la condition de la femme apportait son appui aux agricultrices, en particulier aux agricultrices biologiques. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes avait également mentionné l'agriculture biologique, et notamment les corrélations entre santé publique et agriculture.

Plusieurs intervenants ont évoqué les problèmes associés à l'Organisation mondiale du commerce et à la libéralisation des échanges. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a indiqué que les coopératives agricoles de vente, soutenues par les pouvoirs publics, étaient, pour les familles agricoles, une institution essentielle. Pourtant, l'Organisation mondiale du commerce en met actuellement en doute l'utilité (selon un exploitant agricole canadien). Le représentant d'une organisation non gouvernementale bolivienne a affirmé qu'il fallait protéger les agriculteurs contre les forces du marché. Un participant a montré comment l'activité de l'Organisation mondiale du commerce affectait le régime foncier en forçant des grands groupes à acheter les exploitations plus petites. Le représentant d'un gouvernement a fait observer que la mondialisation, en abaissant les prix, répondait pourtant à ce que demandait le consommateur. Il a évoqué la diminution des prix observée dans son pays, la Finlande, après l'adhésion à l'Union européenne.

Une participante a fait observer que la Commission du développement durable, dans sa documentation, n'avait pas mentionné la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques tenue à Leipzig par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les initiatives prises en vertu de la Convention sur la diversité biologique, concernant l'agriculture (Inde). Comme d'autres, elle a souligné les liens qui existaient entre diversité biologique et agriculture, questions de sécurité biologique et menace d'un totalitarisme technologique.

Le représentant d'un gouvernement a demandé comment les exploitants agricoles conciliaient leur rôle d'entrepreneurs et de gardiens de la terre, en particulier dans le tiers monde. Il a demandé s'il était vraiment possible que ces deux rôles coïncident, en particulier dans le tiers monde (Allemagne). En réponse, un participant a fait observer qu'une législation devait être adoptée, justement, pour concilier ces différents rôles de l'agriculteur. Un exploitant agricole représentant le gouvernement d'un pays du tiers monde a déclaré que les règles de la liberté des échanges compromettaient la survie des ménages agricoles, car ces règles prévoyaient surtout d'énormes subventions environnementales. Le représentant d'un gouvernement a estimé pour sa part que les règles relatives au commerce devraient être réécrites afin d'encourager l'agriculture durable (Inde).

Le représentant d'un gouvernement a demandé si l'agriculture serait capable de nourrir une population mondiale sans cesse croissante. En réponse, les agriculteurs ont souligné le rôle de la technologie et de l'agriculture locale. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a fait observer que la question concernait moins la quantité de denrées alimentaires disponibles que leur répartition.

Le représentant d'un gouvernement a admis que dans certains pays l'exploitant agricole avait une image négative. Il s'est demandé si les partenariats entre associations d'agriculteurs et associations de consommateurs seraient vraiment fructueux (Irlande). Un participant a laissé entendre que ce que les consommateurs disaient d'un côté, et ce qu'ils faisaient de l'autre, dans leurs achats, étaient deux choses bien différentes.

Un représentant a fait observer que dans le milieu rural, nombreux étaient ceux qui n'avaient pas de terre, mais qui contribuaient pourtant à la production alimentaire en tant que travailleurs agricoles. Il a demandé instamment aux gouvernements de résoudre le problème de la disette et de la sous-alimentation et a rappelé que chaque ménage devait pouvoir satisfaire chaque jour ses besoins alimentaires (Philippines).

RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

On trouvera ici quelques recommandations sur les tâches que devrait entreprendre la Commission du développement durable.

- La communauté internationale devrait analyser plus systématiquement les problèmes de la sécurité alimentaire en faisant appel pour cela à des représentants de tous les milieux sociaux.
- Une plus grande interaction s'impose entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce.
- La Commission du développement durable devrait faciliter l'adoption du plan d'action mondial et de l'engagement international relatifs aux ressources phylogénétiques, pour en faire un protocole relatif à la Convention sur la diversité biologique. Il faut pour cela réviser définitivement l'engagement international, et en faire le texte d'un protocole.
- Il faut désormais examiner, évaluer, et au besoin modifier les textes nationaux et les accords internationaux relatifs aux droits de propriété intellectuelle, au régime d'occupation des sols et à la législation sur les semences (ainsi que la législation adoptée après la création de l'Organisation mondiale du commerce) pour s'assurer que ces textes sont compatibles avec les droits des exploitants agricoles et avec les objectifs généraux de la Convention sur la diversité biologique.
- Le processus d'examen du fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce en 1999-2000 devrait amener à retirer l'agriculture du champ d'application des Accords d'Uruguay, et à éliminer dans l'agriculture les droits de propriété intellectuelle liés au commerce.
- Un moratoire sur les activités de prospection biologique devrait être proclamé.
- Il faudrait également proclamer un moratoire sur le sujet dans l'environnement de variétés et d'organismes végétaux génétiquement modifiés.

- Les pays développés et les milieux agro-industriels devraient indemniser les pays en développement pour les connaissances et les ressources provenant de ces pays qu'ils utilisent depuis de nombreuses années.
- La Commission du développement durable devrait encourager la création d'un groupe de travail permanent sur les droits des exploitants agricoles, la diversité biologique et l'agriculture durable.
- Une convention internationale portant sur les droits des exploitants agricoles et sur l'agriculture durable devrait faciliter l'exercice effectif de ces droits avec un contrôle en vertu du droit international.
- La Commission du développement durable devrait accorder, en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le statut consultatif aux exploitants agricoles en tant que grand groupe.
